SPVIE Santé Génius : Tableau de garanties > **Gamme Confort**Les remboursements sont exprimés y compris remboursement de l'Assurance maladie Obligatoire, dans la limite des frais réels engagés.

Frais accompagnant, télévision, téléphone et Internet - Forfait limité à 30 jours par période de 12 mois de couverture Frais de séjour Forfait Patient Urgence Chambre particulière - Forfait journalier - Max 60 jours / par période de 12 mois de couverture Frais accompagnant, télévision, téléphone et Internet - Forfait limité à 30 jours par période 12 mois de couverture Frais accompagnant et de viele de réadaptation, de rééducation et assimilés, et en psychia forfait hospitalier (2) - Durée illimitée Honoraires médicaux Hospitalisation à domicile Forfait Patient Urgence Chambre particulière (hors hospitalisation psychiatrique) - Forfait journalier - Max 30 jours par période 12 mois de couverture Chambre particulière (hors hospitalisation psychiatrique) - Forfait journalier - Max 30 jours par période 12 mois de couverture	Rbt intégral Rbt intégral 100% 100% 100% Rbt intégral -	Rbt intégral Rbt intégral 125% 105% 100% Rbt intégral 30 €	Rbt intégral Rbt intégral 150% 130% 100% Rbt intégral 40 €	Rbt intégral Rbt intégral 200% 150% 100% Rbt intégral	Rbt intégral Rbt intégral 300% 170% 100% Rbt intégral	Rbt intégral Rbt intégral 350% 200% 100% Rbt intégral
Séjours en médecine, chirurgie et maternité Frais de séjour Forfait hospitalier (2) - Durée illimitée Honoraires médicaux dans le cadre de l'OPTAM ou OPTAM-CO Honoraires médicaux hors OPTAM ou OPTAM-CO Hospitalisation à domicile Forfait Patient Urgence Chambre particulière - Forfait journalier - Max 60 jours / par période de 12 mois de couverture Frais accompagnant, télévision, téléphone et Internet - Forfait limité à 30 jours par pério de 12 mois de couverture Séjours en soins de suite, de réadaptation, de rééducation et assimilés, et en psychia: Frais de séjour Forfait hospitalier (2) - Durée illimitée Honoraires médicaux Hospitalisation à domicile Forfait Patient Urgence	Rbt intégral 100% 100% 100% Rbt intégral - atrie Rbt intégral Rbt intégral	Rbt intégral 125% 105% 100% Rbt intégral 30 €	Rbt intégral 150% 130% 100% Rbt intégral 40 €	Rbt intégral 200% 150% 100% Rbt intégral	Rbt intégral 300% 170% 100%	Rbt intégral 350% 200% 100%
Forfait hospitalier (2) - Durée illimitée Honoraires médicaux dans le cadre de l'OPTAM ou OPTAM-CO Honoraires médicaux hors OPTAM ou OPTAM-CO Hospitalisation à domicile Forfait Patient Urgence Chambre particulière - Forfait journalier - Max 60 jours / par période de 12 mois de couverture Frais accompagnant, télévision, téléphone et Internet - Forfait limité à 30 jours par période 12 mois de couverture Séjours en soins de suite, de réadaptation, de rééducation et assimilés, et en psychiate l'enfait hospitalier (2) - Durée illimitée Honoraires médicaux Hospitalisation à domicile Forfait Patient Urgence	Rbt intégral 100% 100% 100% Rbt intégral - atrie Rbt intégral Rbt intégral	Rbt intégral 125% 105% 100% Rbt intégral 30 €	Rbt intégral 150% 130% 100% Rbt intégral 40 €	Rbt intégral 200% 150% 100% Rbt intégral	Rbt intégral 300% 170% 100%	Rbt intégral 350% 200% 100%
Honoraires médicaux dans le cadre de l'OPTAM ou OPTAM-CO Honoraires médicaux hors OPTAM ou OPTAM-CO Hospitalisation à domicile Forfait Patient Urgence Chambre particulière - Forfait journalier - Max 60 jours / par période de 12 mois de couverture Frais accompagnant, télévision, téléphone et Internet - Forfait limité à 30 jours par pério de 12 mois de couverture Séjours en soins de suite, de réadaptation, de rééducation et assimilés, et en psychia: Frais de séjour Forfait hospitalier (2) - Durée illimitée Honoraires médicaux Hospitalisation à domicile Forfait Patient Urgence	100% 100% 100% Rbt intégral - atrie Rbt intégral Rbt intégral	125% 105% 100% Rbt intégral 30 €	150% 130% 100% Rbt intégral 40 €	200% 150% 100% Rbt intégral	300% 170% 100%	350% 200% 100%
Honoraires médicaux hors OPTAM ou OPTAM-CO Hospitalisation à domicile Forfait Patient Urgence Chambre particulière - Forfait journalier - Max 60 jours / par période de 12 mois de couverture Frais accompagnant, télévision, téléphone et Internet - Forfait limité à 30 jours par pério de 12 mois de couverture Séjours en soins de suite, de réadaptation, de rééducation et assimilés, et en psychia: Frais de séjour Forfait hospitalier (2) - Durée illimitée Honoraires médicaux Hospitalisation à domicile Forfait Patient Urgence	100% 100% Rbt intégral - atrie Rbt intégral Rbt intégral	105% 100% Rbt intégral 30 €	130% 100% Rbt intégral 40 €	150% 100% Rbt intégral	170% 100%	200% 100%
Hospitalisation à domicile Forfait Patient Urgence Chambre particulière - Forfait journalier - Max 60 jours / par période de 12 mois de couverture Frais accompagnant, télévision, téléphone et Internet - Forfait limité à 30 jours par pério de 12 mois de couverture Séjours en soins de suite, de réadaptation, de rééducation et assimilés, et en psychia: Frais de séjour Forfait hospitalier (2) - Durée illimitée Honoraires médicaux Hospitalisation à domicile Forfait Patient Urgence	100% Rbt intégral - side - Rbt intégral Rbt intégral	100% Rbt intégral 30 €	100% Rbt intégral 40 €	100% Rbt intégral	100%	100%
Forfait Patient Urgence Chambre particulière - Forfait journalier - Max 60 jours / par période de 12 mois de couverture Frais accompagnant, télévision, téléphone et Internet - Forfait limité à 30 jours par pério de 12 mois de couverture Séjours en soins de suite, de réadaptation, de rééducation et assimilés, et en psychia Frais de séjour Forfait hospitalier (2) - Durée illimitée Honoraires médicaux Hospitalisation à domicile Forfait Patient Urgence	Rbt intégral - de Rbt intégral Rbt intégral	100% Rbt intégral 30 €	100% Rbt intégral 40 €	100% Rbt intégral		
Chambre particulière - Forfait journalier - Max 60 jours / par période de 12 mois de couverture Frais accompagnant, télévision, téléphone et Internet - Forfait limité à 30 jours par pério de 12 mois de couverture Séjours en soins de suite, de réadaptation, de rééducation et assimilés, et en psychia Frais de séjour Forfait hospitalier (2) - Durée illimitée Honoraires médicaux Hospitalisation à domicile Forfait Patient Urgence		30 €	40 €		Rbt intégral	Rbt intégra
Chambre particulière - Forfait journalier - Max 60 jours / par période de 12 mois de couverture Frais accompagnant, télévision, téléphone et Internet - Forfait limité à 30 jours par pério de 12 mois de couverture Séjours en soins de suite, de réadaptation, de rééducation et assimilés, et en psychia Frais de séjour Forfait hospitalier (2) - Durée illimitée Honoraires médicaux Hospitalisation à domicile Forfait Patient Urgence			40 €			
de 12 mois de couverture Séjours en soins de suite, de réadaptation, de rééducation et assimilés, et en psychia Frais de séjour Forfait hospitalier (2) - Durée illimitée Honoraires médicaux Hospitalisation à domicile Forfait Patient Urgence	Rbt intégral	15€	30 F		60 €	80€
Séjours en soins de suite, de réadaptation, de rééducation et assimilés, et en psychia Frais de séjour Forfait hospitalier (2) - Durée illimitée Honoraires médicaux Hospitalisation à domicile Forfait Patient Urgence	Rbt intégral Rbt intégral		20 €	30 €	35 €	40 €
Forfait hospitalier (2) - Durée illimitée Honoraires médicaux Hospitalisation à domicile Forfait Patient Urgence	Rbt intégral					
Honoraires médicaux Hospitalisation à domicile Forfait Patient Urgence		Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégra
Hospitalisation à domicile Forfait Patient Urgence	100%	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégra
Forfait Patient Urgence		100%	100%	100%	100%	100%
Forfait Patient Urgence	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégra
oar période de 12 mois de couverture		30 €	40 €	50 €	60 €	80 €
ioins courants						
Ionoraires médicaux dans le cadre de l' OPTAM ou OPTAM-CO						
Médecins généralistes	100%	100%	125%	150%	200%	300%
Médecins spécialistes	100%	100%	125%	150%	200%	300%
•	100%	100%				200%
Radiologie - imagerie - échographie			100%	125%	150%	
Actes de spécialité et actes techniques médicaux (ATM)	100%	100%	100%	125%	150%	200%
lonoraires médicaux hors OPTAM ou OPTAM-CO incluant : actes de médecine, radi						
Médecins généralistes	100%	100%	100%	125%	150%	200%
Médecins spécialistes	100%	100%	100%	125%	150%	200%
Radiologie - imagerie - échographie	100%	100%	100%	100%	125%	150%
Actes de spécialité et actes techniques médicaux (ATM)	100%	100%	100%	100%	125%	150%
łonoraires paramédicaux : auxiliaires médicaux	100%	100%	125%	150%	200%	300%
Analyses et examens de laboratoire	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nédicaments						
Médicaments et vaccins remboursés par la Sécurité sociale à 65% et 30%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Médicaments et vaccins remboursés par la Sécurité sociale à 15%	-	-	-	100%	100%	100%
Médicaments et contraceptifs, prescrits non remboursés par la Sécurité sociale (3) - Forfait annuel par période de 12 mois de couverture	-	-	-	-	-	-
Matériel médical						
Appareillage et prothèse médicales (prothèses orthopédiques/prothèses mamaires et capillaires/petits et gros appareillage, accessoires, pansements) dans la limite de 1000 € par période de 12 mois de couverture, au-delà remboursement à hauteur de 100% de la BR		100%	125%	150%	200%	300%
Cures Thermales						
Honoraires et frais remboursés par la Sécurité sociale	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Forfait annuel Cure thermale	-	50 €	100 €	200€	250 €	300 €
Médecines douces						
Médecines douces non remboursées par la Sécurité sociale : ostéopathe, chiropracti acupuncteur, podologue (hors pédicure), homéopathe, psychologue/ psychothérape psychomotricien, diététicien) - Forfait annuel par période de 12 mois de couverture et d la limite de 25 € par séance	eute,	50 €	75€	125€	150€	175€
oins inopinés effectués à l'étranger remboursés par la Sécurité Sociale	100%	100%	100%	100%	100%	100%
rais de transport sanitaire (ambulance, taxi conventionné - Hors SMUR) 🕪	100%	100%	100%	100%	100%	100%
)ptique						
quipements 100% santé* : (1 monture et 2 verres) entrant dans le cadre du panier de s	soins 100% Santé* (clas	se à prise en cha	rge renforcée) (b)	(Renouvellement to	ous les 2 ans) (c)	
Verre(s) de classe A	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégr
Monture de classe A	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégr
quipements hors 100% santé* : Équipement entrant dans le cadre du panier libre (b)	(Renouvellement tous l	es 2 ans) (c)				
	100%	100 €	150 €	200 €	250 €	300 €
		175 €	225 €	275 €	300 €	350 €
Monture de classe B avec 2 verres simples de classe B	se B 100%			-, 5 -		
Monture de classe B avec 2 verres simples de classe B Monture de classe B avec 1 verre simple et 1 verre complexe ou très complexe de clas						
Monture de classe B avec 2 verres simples de classe B Monture de classe B avec 1 verre simple et 1 verre complexe ou très complexe de class Monture de classe B avec 2 verres complexes ou très complexes de classe B	sse B 100% 100%	200 €	250 €	300 €	350 €	400 €
Monture de classe B avec 2 verres simples de classe B Monture de classe B avec 1 verre simple et 1 verre complexe ou très complexe de class Monture de classe B avec 2 verres complexes ou très complexes de classe B Dont remboursement maximum monture de classe B (maxi contrat responsable)				300 €	350 €	400 €
Monture de classe B avec 2 verres simples de classe B Monture de classe B avec 1 verre simple et 1 verre complexe ou très complexe de class Monture de classe B avec 2 verres complexes ou très complexes de classe B Dont remboursement maximum monture de classe B (maxi contrat responsable) sutres prestations	100%	200 €	250 €			
Monture de classe B avec 2 verres simples de classe B Monture de classe B avec 1 verre simple et 1 verre complexe ou très complexe de class Monture de classe B avec 2 verres complexes ou très complexes de classe B	100%	200 €	250 €			

Assureur: ACHEEL • 128 rue La Boétie • 75008 Paris - SIREN 879605350 • Code APE 6512Z • SA à conseil d'administration (s.a.i) au capital de 46 812.48 euros • Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris)
Assisteur: Mutualide Assistance • Société Anonyme, Entreprise régie par le Code des Assurances, au capital de 12 558 240 euros dont le siège social est 126 rue de la Piazza - CS 20010 - 93196 NOISY-LE-GRAND CEDEX, inscrite au RCS sous le Numéro 383 974 086 RCS BOBIGNY Mutualide Assistance es tosumise au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09
SPVIE Assurances • SAS au capital de 48.868,30 € • 26 rue Pagès, 92150 SURESNES • RCS de Nanterre n° 525 355 251 • Courtier en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le n°10 058 151 soumis au contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest-CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09

Dentaire								
Soins								
- Soins conservateurs dentaires, prophylaxie, parodontologie, prévention remboursés par la Sécurité sociale	100%	125%	150%	175%	225%	300%		
- Radiologie remboursée par la Sécurité sociale	100%	125%	150%	175%	225%	300%		
- Inlays - onlays remboursés par la Sécurité sociale hors cadre du panier de soins 100% Santé" et entrant dans le champs des paniers honoraires modérés ou libres	100%	125%	150%	175%	225%	300%		
Soins et Prothèses dans le cadre du 100% Santé*								
- Soins et Prothèses remboursés par la Sécurité sociale entrant dans le cadre du panier de soins 100% santé* sans reste à charge pour l'assuré (classe à prise en charge renforcée)	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral		
Prothèses hors 100% Santé								
- Actes prothétiques remboursés par la Sécurité sociale hors cadre du panier de soins 100% Santé [*] et entrant dans le champ des paniers honoraires modérés ou libres	100%	125%	150%	175%	225%	300%		
Actes dentaires non remboursés Forfait global annuel par période de 12 mois de couverture pour l'ensemble des prestations énu	ımérées ci-desso	us:						
- Implantologie, prothèses, orthodontie, parodontologie								
- Prothèses non remboursées par la Sécurité sociale		125€	150 €	200 €	300 €	400 €		
- Orthodontie non remboursée par la Sécurité sociale		125 €	150 €	200 €	300 €	400 €		
- Parodontologie non remboursée par la Sécurité sociale								
Orthodontie								
 - Actes d'orthodontie remboursés par la Sécurité sociale - par semestre de traitement et par bénéficiaire 	100%	125%	150%	175%	225%	300%		
Plafond maxi sur le poste Prothèses et actes dentaires non remboursés hors 100% Santé et orthodontie - par période de 12 mois de couverture au-delà 100% BR	-	700€	850 €	1500€	1750€	2 000 €		
Aide Auditives								
Équipements 100% santé*								
- Aides auditives remboursées par la Sécurité sociale de Classe I entrant dans le cadre du panier de soins 100% santé* (classe à remboursement renforcé) - (<i>Renouvellement</i> tous les quatre ans) (d)	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégra		
Equipements hors 100% santé*								
- Aides auditives remboursées par la Sécurité sociale Hors panier de soins 100% santé" (Appareil de classe II à prix libre) (Renouvellement tous les quatre ans) (d) - Remboursement maximum 1700€ par oreille à appareiller (d).	100%	100% + 50€	100% + 100€	100% + 200€	100% + 250€	100% + 3004		
Accessoires (piles et entretien)	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
Prévention								
Ensemble des actes de prévention prévus dans le cadre de la réglementation des contrats responsables	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
Services complémentaires								
Assistance			En inc	lusion				
Réseau de soins	En inclusion							

Exclusions et limitations de garanties

(1) En cas d'hospitalisation en secteur non conventionné, sont pris en charge le forfait journalier hospitalier, la participation forfaitaire, les frais de soins et de séjour pris en charge par la Sécurité Sociale. La prise en charge s'effectue sur la base de 100% de la base de Remboursement de la sécurité Sociale.

de la Committe de la

et des tamilles et al article L1/4-o du Code de la securite sociale.

(3) La pharmacie non remboursée concerne:

- les produits pharmaceutiques réglementés,

- les APSI (Allergènes préparés spécialement pour un individu) règlementés,

- les APSI (Allergènes préparés spécialement pour un individu) règlementés,
- les compléments alimentaires dont la TVA est à 55%

Par conséquent, ne sont pas couverts les produits dont la TVA est de 20% (produits dits 'de confort')

(4) Il Sagit des frais de transport du malade ou de l'accidenté, qui sont remboursés par l'Assurance Maladie. Cette prise en charge n'est possible que sur prescription médicale et peut nécessiter l'accord préalable du service médical de l'Assurance Maladie. SMUR: Service médical du Organisation régionale mettant à la disposition du SAMU une ambulance médical disse permettant d'assurer les premiers soins et le transport d'un malade dans un service hospitalier.

Informations 100% Santé * tels que définis réglementairement

Informations 100% Santé * tels que définis réglementairement (a) Remboursement dans la limite des prix fixés en application de l'article L.165-3 du Code de la Sécurité sociale. (b) Les forfaits sont exprimés y compris remboursement de la Sécurité sociale. Les remboursements intégrent la prestation d'appairage et supplément pour verres avec filtre en complément de la Sécurité sociale et à hauteur du ticket moderateur. (d) Pour l'appréciation de la période de deux ans permettant un renouvellement, le point de départ est fixé à la date d'acquisition du dernier équipement. La période est ramenée à un an pour les assurés de plus de 16 ans, en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une dégradation des performances occulaires ou d'évolution de la effaction liée à des situations médicales particulières prévues par la réglementation en vigueur. Pour les assurés de moins de 16 ans, la période est ramenée à un an sud dégradation des performances occulaires ou d'évolution de la effaction liée à des situations s'appliquent aux frais exposés pour l'acquisition d'une aide auditive par période de quatre ans par oreille et par bénéficiaire dans les conditions précisées par la liste prévue à l'article L. 165-1. Pour l'appréciation de la période de quatre ans permettant un renouvellement le point de départ est fixé à la date d'acquisition du dernier équipement. Conformément à l'article R871-2 du Code de la Sécurité sociale, le remboursement total des aides auditives de classe 2 est plafonné à 1700 € par oreille à du Code de la Sécurité sociale, le remboursement total des aides auditives de classe 2 est plafonné à 1700 € par oreille à du Code de la Sécurité sociale, le remboursement total des aides auditives de classe 2 est plafonné à 1700 € par oreille à appareiller. (e) Une aide auditive de classe I doit comporter au moins trois options de la liste A prévues par la réglementation en viqueur.

Les garanties du contrat SPVIE décrites ci-dessus respectent l'ensemble des conditions du cahier des charges des contrats dits « responsables et solidaires » mentionnées à l'article L 871-1 du Code de la Sécurité sociale et ses textes réglementaires d'application dont les articles R 871-1 et 2 du même code . De ce fait, elles peuvent bénéficier des aides fiscales et sociales prévues par la législation. Le contrat SPVIE s'adaptera donc automatiquement à la reforme des soins et équipements à prise en charge renforcée (dite « 100% santé" »). Le dispositif "100% Santé" permet d'accéder à une offre sans reste à charge pour certaines dépenses en Dentaire. Optique et Aide auditive en fonction du calendrier défini par la règlementation. Les garanties prévoient le remboursement de vos dépenses de santé occasionnées à la suite d'une maladie, d'un accident ou d'une maternité ayant donné lieu à un remboursement de la Sécurité sociale. Certains frais non pris en charge par la Sécurité sociale peuvent donner lieu à une participation au titre du contrat à la condition qu'il en soit fait mention dans le tableau des garanties ci-dessous. Lorsqu'elles ne sont pas évoquées sous la forme « Remboursement trégar la les garanties sont exprimées sous la forme de forfait (en euro) ou en pourcentage des bases de remboursement de la Sécurité sociale incluant le remboursement retenue est celle du Tarif d'Autorité de la Sécurité sociale. Le forfait Actes lourds est pris en charge intégralement. Sauf mention contraire dans le tableau ci-dessous, les actes non pris en charge par la Sécurité sociale, qu'ils soient référencés ou non par cet organisme ne sont pas rembourseis. Si leur prise en charge est expressément prévue, les actes et produits doivent être prescrits et pratiqués par un professionnel de

Lexique:

OPTAM: Option Pratique Tarifaire Maîtrisée

OPTAM-CO: Option Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgie et Obstétrique

Rbt Intégral : Remboursement Intégral

Verre simple : verre simple foyer dont la sphère est comprise entre - 6,00 et + 6,00 ou dont le cylindre est inférieur ou égale à 4,00

Verre complexe : verre simple foyer dont la sphère est supérieure à - 6, 00 et + 6, 00 ou dont le cylindre est supérieur à 4, 00 et verres multifocal ou progressif

Verre très complexe: verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est hors zone de - 8,00 à + 8,00 ou verre multifocal ou progressif sphérique dont la sphère est hors zone de - 4,00 à +4,00

Assureur: ACHEEL • 128 rue La Boétie • 75008 Paris - SIREN 879605350 • Code APE 6512Z • SA à conseil d'administration (s.a.i.) au capital de 46 812.48 euros • Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris)

Assisteur: Mutuaide Assistance - Société Anonyme, Entreprise régie par le Code des Assurances, au capital de 12 558 240 euros dont le siège social est 126 rue de la Piazza - CS 20010 - 93196 NOISY-LE-GRAND CEDEX, inscrite au RCS sous le Numéro 383 974 086 RCS BOBIGNY. Mutuaide Assistance est soumise au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 SPVIE Assurances · SAS au capital de 48.868,30 € · 26 rue Pagès, 92150 SURESNES · RCS de Nanterre n' 525 355 251 · Courtier en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le n'10 058 151 soumis au contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest-CS 92459-75436 PARIS CEDEX 09